

TABLEAU D'ÉVALUATION DES CAS

Q1 : La personne est-elle à l'extérieur de son pays d'origine et à l'extérieur du Canada?

- OUI. Aller à Q2.
- NON. Le demandeur ne se qualifiera pas au parrainage de réfugiés. Recommandez-lui d'envisager d'autres volets d'immigration, le cas échéant.

Q2 : Le demandeur se qualifie-t-il en tant que membre de la catégorie des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières? Le demandeur a-t-il une crainte fondée d'être persécuté pour l'un des motifs de la Convention?

- OUI. Aller à Q3
- NON. Aller à Q4.

Q3 : À quel motif conventionnel la persécution du demandeur se rapporte-t-elle : race, religion, opinion politique, appartenance à un groupe social particulier?

- Identifiez le motif et l'agent de persécution et passez à Q5.

Q4 : Le demandeur se qualifie-t-il en tant que membre de la catégorie de personnes de pays d'accueil

- OUI. Aller à Q5
- NON. Le demandeur ne se qualifiera pas au parrainage de réfugiés. Recommandez-lui d'envisager d'autres volets d'immigration, le cas échéant.

Pour de plus amples renseignements : **1.877.290.1701** info@rstp.ca
Le PFPR a des formateurs aux quatre coins du pays. Trouvez nos bureaux au www.rstp.ca.

Q5 : Le récit du demandeur est-il crédible? Est-il appuyé par des renseignements sur les conditions dans le pays d'origine? Le demandeur a-t-il été persécuté, c'est-à-dire : arrêté, torturé, etc. auparavant? Existe-t-il des cas similaires rapportés? Y a-t-il eu persécution d'une personne dans une condition similaire à celle du demandeur? L'histoire du demandeur est-elle plausible et croyable?

- OUI. Aller à Q6
- NON. Le demandeur ne se qualifiera pas au parrainage de réfugiés. Recommandez-lui d'envisager d'autres volets d'immigration, le cas échéant.

Q6 : Le demandeur a-t-il le statut de réfugié reconnu par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou l'État du pays d'accueil?

- OUI. Le demandeur peut être parrainé par l'un des 3 types de groupes de parrainage au Canada. Passez à Q7.
- NON. Le candidat ne peut pas être parrainé par un Groupe de cinq ou un Répondant communautaire. Si vous êtes un SEP ou un Groupe constitutif, passez à Q7.

Q7 : Le demandeur a-t-il une autre solution durable? Le demandeur peut-il retourner volontairement dans son pays d'origine? Le demandeur peut-il s'intégrer localement dans le pays d'accueil? Le demandeur a-t-il reçu une offre de réinstallation dans un autre pays?

- Si OUI à l'une des questions ci-dessus, le demandeur ne se qualifiera pas au parrainage de réfugiés. Recommandez-lui d'envisager d'autres volets d'immigration, le cas échéant.
- NON. Aller à Q8.

Q8 : Le groupe de parrainage dispose-t-il des ressources matérielles et financières nécessaires?

- OUI. Aller à Q9
- NON. Collectez ou mettez en place un plan pour collecter les ressources matérielles et financières nécessaires avant de démarrer le processus.

Q9 : Le groupe de parrainage dispose-t-il de suffisamment de ressources humaines pour s'acquitter des fonctions de parrainage? A-t-il au moins cinq personnes engagées?

- OUI. Aller à Q10
- NON. Le parrainage est un engagement de groupe et au départ, il faut qu'il y ait suffisamment de personnes qui participeront à l'aide à l'établissement du ou des nouveaux arrivants.

Q10 : Le groupe a-t-il élaboré un plan d'établissement et réparti les responsabilités de parrainage parmi les membres du groupe? Le parrainage est un engagement de groupe; les membres doivent partager équitablement les responsabilités.

- OUI. Préparez-vous à soumettre la demande.
- NON. Revoyez le plan d'établissement.

La version française de ce document a été rédigée en partenariat avec le projet *Renforcement des capacités francophones de parrainage privé (RCFPP)*.

[Communiquez](#) avec le formateur du PFPR de votre région pour de plus amples renseignements.